

COMPTE-RENDU de la REUNION du COMITE de QUARTIER

Secteur 2 : "PILON – BOURGADE – Les LICES"

***MERCREDI 10 OCTOBRE 2012 à 18 heures,
salle Louis Blanc***

Etaient présents :

Monsieur le Maire

M. GIRAUD, adjoint, coordinateur des "comités de quartiers",

Mme Cécile CHAIX, adjointe, présidente du quartier,

Mmes SIRI, ANSELMi, adjointes,

MM. HAUTEFEUILLE, GUIBOURG, conseillers municipaux délégués,

Mmes ISNARD, conseillère municipale,

Mme CATINO, directeur général adjoint des services,

M. BEY, directeur adjoint des services techniques municipaux,

M. DUBOIS, chef de poste de la police municipale,

Mme CAMBAY, responsable du service municipal de l'Environnement,

Melle VAN BUTSELE, agent municipal en charge du dossier du "musée de la Gendarmerie et du cinéma tropézien",

Capitaine ROLANDO, commandant la Brigade de Gendarmerie,

M. BEAUREPERE, directeur de l'agence méditerranée SITA Nice,

M. BRUNET, responsable local de la société SITA,

Mme Evelyn BOUCHET, coprésidente représentant les administrés,

M. SCAGLIOLA, coprésident suppléant représentant les administrés,

Mesdames et Messieurs les administrés.

* * *

M. GIRAUD ouvre la séance et rappelle qu'il s'agit de la dixième session des "Comités de Quartiers". A l'appui d'un document power point projeté, l'ordre du jour est examiné.

PROJETS DE LOGEMENTS

Trois sites sont concernés par la réalisation de logements. Un point des chantiers est présenté.

Le Couvent

Les parois moulées sont terminées depuis le 21 septembre et les silos et grues seront évacués dans les prochains jours.

Les étapes suivantes vont à présent s'enchaîner :

- mise en place des pré fondés (tubes de 15 m) sur lesquels reposent les dalles de transfert,
- puits de forage d'ici deux à trois semaines (à partir de 5 m de profondeur) : eau traitée puis rejetée dans le pluvial,
- démarrage de la construction des dalles de transfert (buton) début novembre,
- terrassement et évacuation des gravats jusqu'en mars 2013.

Les Lices

Les travaux sur la dalle sont en cours avec le démarrage du gros œuvre pour le bâtiment A.

La fin du gros œuvre est prévue pour mars 2013.

L'ancien Hôpital

Un nouveau permis de construire sera déposé dans le courant du mois de novembre 2012.

Le démarrage des travaux est prévu pour le 3^{ème} trimestre 2013.

Le programme global regroupera :

- 268 logements dont 92 en accession et 176 en location pour actifs,
- 2000 m² de locaux d'activités,
- 750 places de stationnement (500 aux Lices et 250 sur Foch).

Il est rappelé que les loyers concernant les logements locatifs seront encadrés :

- les logements "intermédiaires" seront plafonnés à 11 € / m²,
- les logements "sociaux" entre 5 et 10 € / m².

Le calendrier de livraison est le suivant :

- les Lices : février 2014,
- le Couvent : décembre 2014,
- l'ancien Hôpital : fin 2015.

POLE ENFANCE

Le Pôle enfance, dont les travaux ont débuté, regroupera dans un même lieu :

- une crèche multi-accueil de 60 places + 10 supplémentaires en été (955 m²)
- une crèche familiale de 15 places (122 m²)
- un jardin d'enfants
- un centre de loisirs « maternels »
- un centre de loisirs pour les enfants de 6 à 12 ans (798 m² au total)
- une cuisine scolaire centralisée (448 m²)
- des locaux communs + les affaires scolaires (169 m²)
- un guichet unique permettant d'accomplir les formalités de façon plus rationnelle
- une zone de dépose-minute.

La fin des travaux est prévue pour le 3e trimestre 2013, pour une ouverture en janvier 2014.

Le coût de ce projet s'élève à 6 200 000 €.

CONFORTEMENT des QUAIS du PORT

Dans la continuité de l'entretien des infrastructures portuaires, la dernière tranche des travaux relatifs au confortement des quais du port va se dérouler d'octobre 2012 à avril 2013.

Le coût total de l'opération s'élève à plus d'un million d'euros, imputé sur le budget du Port.

NOUVEAU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

La réalisation de ce bâtiment a pris du retard pour des raisons techniques, notamment la prise en compte du déplacement de la cuve de gaz.

Il est rappelé que cette construction se fera dans un angle mort du terrain du "Foyer des Aînés", sur une superficie d'environ 100 m². Ce bâtiment sera mieux adapté aux personnes âgées ou à mobilité réduite et d'une situation plus centrale.

Il permettra également de mutualiser les moyens puisque les services seront regroupés et bénéficieront de structures plus modernes.

L'ouverture de ce nouveau C.C.A.S. est prévue pour mai 2013.

MUSEE de la GENDARMERIE et du CINEMA TROPEZIEN

L'objectif du musée sera de faire revivre un lieu mythique et de répondre à une demande de la part des touristes et des tropéziens. L'intérêt pour l'ancienne gendarmerie est incontestablement lié à la renommée internationale de M. DE FUNES et des célèbres films sur la série du gendarme. Mais la Ville souhaite également montrer que le cinéma est une activité en constante évolution à Saint-Tropez. En effet, de nombreux films sont tournés chaque année sur la presqu'île. Le musée devra présenter et valoriser l'histoire du cinéma tropézien et apporter un nouveau regard et une réflexion sur cette thématique.

Le bâtiment accueillera différents espaces :

- rez-de-chaussée : accueil, salle d'exposition temporaire et boutique du musée,
- 1^{er} étage : thème 1 : histoire du corps de la gendarmerie à Saint-Tropez et du bâtiment / thème 2 : histoire du cinéma à Saint-Tropez,
- 2^{ème} étage : thème 3 : mythe et réalité de Saint-Tropez à travers le cinéma,
- 3^{ème} étage : bureaux administratifs et réserves des collections du musée.

Il est précisé que les façades du bâtiment existant seront conservées, seul l'intérieur sera complètement réhabilité. La superficie sera de 700 m² au total et l'ouverture est prévue pour la fin de l'année 2014.

NOUVEAU CINEMA

Cette salle, réalisée aux frais du promoteur de l'Hôtel de Paris, aura une capacité de 170 places, en sous-sol. Elle pourra également accueillir des conférences.

Le site sera donné en pleine propriété à la Ville qui en assurera l'équipement intérieur.

L'ouverture est prévue pour février 2013, en même temps que l'hôtel.

TRAVAUX CHAPELLE du COUVENT

La première tranche des travaux est à présent achevée (1.000.000 €). Les enduits ont été repris à la charge de la société.

La deuxième tranche, d'un montant approximatif de 925.000 € HT, concernera l'aménagement intérieur de l'édifice :

- chaufferie au-dessus de la sacristie et système de chauffage adapté à l'établissement,
- réfection du revêtement de sol en terre cuite,
- réfection des enduits de voûtes,
- reprise des pieds de murs,
- rebouchage des fissures intérieures,
- restauration de la tribune en bois,

- divers travaux de menuiserie,
- restauration des décors peints,
- restauration du tableau situé au-dessus du maître autel,
- déplacement de l'autel de la Vierge,
- mise aux normes de l'installation électrique,
- installation d'éclairages intérieurs de mise en valeur architecturale,
- assainissement des murs périphériques contre les remontées humides.

CARREFOUR de la BOUILLABAISSE

Ce projet est mené par le Conseil Général qui s'interroge depuis des années sur les problèmes de circulation rencontrés dans ce carrefour.

En effet, à certaines heures, le site est complètement saturé. Le Conseil Général veut créer un carrefour expérimental et mesurer l'impact sur la circulation. En fonction des périodes d'affluence, ce carrefour sera complété par des feux tricolores.

Le début du réaménagement est prévu pour début décembre. Le test portera sur une période d'un an.

SIGNALETIQUE

Actuellement, la mise en place d'une nouvelle signalétique est en cours sur le territoire communal.

Cette mise à jour permettra, à terme, de clarifier la lecture des panneaux et d'uniformiser les affichages.

SANISSETTES

Des nouveaux équipements ont été installés à différents endroits de la Commune (port du Pilon, place du XVe Corps, gare routière, parking du Port, Portalet) pour un montant de 122.000 €. La société DECAUX est en charge de l'entretien et de la maintenance de ces sanisettes.

Durant la période estivale, outre une fréquentation particulièrement soutenue de ces équipements (plus de 500 usagers par jour), de très nombreux actes de vandalisme ont été constatés, notamment au niveau des monnayeurs. De ce fait, ces équipements sophistiqués ont été mis hors service.

Suite de ce constat, une rencontre a été organisée entre les services municipaux et la société prestataire. Dorénavant, les agents en charge de la maintenance interviendront deux fois par jour.

COMPACTEURS SOLAIRES

Des compacteurs solaires ont été installés en Ville, à titre expérimental, durant la saison estivale. Ces équipements ont été prêtés gracieusement à la Ville par la société PLASTIC OMNIUM.

Ces compacteurs permettent le stockage de 5 x 120 litres de contenance par appareil.

L'expérience semble concluante. Seule l'ouverture de la trappe d'accès doit être améliorée.

PAROLE AUX ADMINISTRÉS

Isolation thermique

Des précisions sont demandées sur les normes appliquées par la Ville dans le cadre de ses futures constructions.

D'une manière générale, la Commune intégrera dans ces futurs projets, les mises aux normes obligatoires dorénavant en matière d'isolation et d'équipements.

Pour ce qui est de la chapelle du Couvent, il s'agit d'un monument historique dont les travaux doivent impérativement obtenir l'agrément de la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Il y a également obligation de respecter certaines techniques de construction.

A titre d'exemple, le chauffage intérieur sera adapté au volume du bâtiment et fonctionnera avec un système d'air pulsé uniquement avant les offices.

Concernant le bâtiment de l'ancien hôpital, situé avenue Foch, il devra être totalement réhabilité puisque l'Architecte des Bâtiments de France n'a pas souhaité sa démolition. Ces travaux engendreront un important surcoût afin que le bâtiment puisse accueillir, à terme, des logements.

Pour tous les bâtiments, il y a obligation de respecter la réglementation actuelle qui va de plus en plus vers de l'isolation thermique. Tous les immeubles sont concernés, sauf les bâtiments classés.

Place Celli

Fontaine

Les riverains déplorent toujours les problèmes de fonctionnement de cet équipement.

Il s'agit d'une sculpture aménagée en fontaine. Le système de fontainerie a subi de nombreux outrages et l'anémomètre est également déréglé. Aujourd'hui, le dispositif doit être repensé pour une remise en service qu'il faut espérer prochaine.

Il faut également tenir compte de la propriété artistique de cette fontaine qui contraint la Ville dans ses éventuels projets de modification ou délocalisation.

Eclairage

Les éclairages de la place ne sont pas opérationnels.

Les services techniques interviendront au plus vite pour une remise en état.

Stationnement des deux roues

Des éclaircissements sont demandés sur le problème du stationnement des deux roues sur cette place. En effet, à l'occasion de certains évènements, l'autorisation est donnée mais il manque une certaine lisibilité des consignes.

Le stationnement est interdit sur cette place sauf durant quelques évènements marquants tels que le Festival Harley notamment. Il faut tenir compte également du revêtement du site qui n'est pas approprié à un stationnement quel qu'il soit.

*Une réflexion doit être menée sur ce thème afin de définir clairement la destination de cette place. **Monsieur le Maire** propose une concertation entre les commerçants et les élus sur ce thème. Toutefois, il est précisé que le réaménagement du site ne fait pas partie des priorités municipales.*

Nouvelle numérotation

Certains riverains rencontrent des problèmes dans le cadre des différentes formalités administratives à remplir suite à la mise en place de cette nouvelle numérotation.

Il est rappelé que lors du retrait de leur numéro, auprès de M. BORDI, agent municipal installé au rez-de-chaussée du service de l'urbanisme, une attestation doit être remise. Ce document peut ensuite être utilisé comme justificatif auprès de tous les prestataires.

Pendules de l'école Louis Blanc

La réparation de cet équipement sera intégrée dans le cadre de réfection de la façade de ce bâtiment prévue pour 2013.

Anciennes sanisettes

Les anciens équipements sanitaires situés sur le parking du Port, à hauteur de la Police Municipale, génèrent des nuisances olfactives.

Ces sanisettes doivent être retirées. En remplacement, une borne de rechargement destinée aux véhicules électriques y sera installée.

Sens interdit boulevard Louis Blanc

Malgré une campagne de traçage au sol et la taille de la végétation autour des panneaux de signalisation, de nombreux contrevenants continuent à emprunter la partie de cette voie placée en sens interdit.

Monsieur le Maire relève que quelques visiteurs sont concernés mais également des tropéziens. La mise en place d'un panneau "flash" doit être programmée afin de renforcer le dispositif de signalisation.

Nettoisement

Le trottoir du boulevard Louis Blanc, côté droit en empruntant le sens de circulation, n'est toujours pas nettoyé régulièrement. Ce problème est signalé lors de chaque réunion de quartier mais également en cours d'année auprès du service de l'environnement.

M. BRUNET intervient pour préciser que normalement, ce trottoir doit faire l'objet d'un nettoyage tous les jours. Une vérification sera faite auprès des agents.

Nouveau Centre Communal d'Action Sociale

L'architecture de ce nouveau bâtiment interpelle certains administrés.

L'Architecte des Bâtiments de France a validé le projet, ainsi que les élus. Deux architectes tropéziens sont en charge du dossier et se sont appuyés, notamment pour la toiture, sur le modèle du Lavoir Vasserot.

Accès rue Clémenceau

Un riverain signale les problèmes récurrents qu'il rencontre pour accéder à son garage situé dans cette rue en raison de la présence de tables du bar "Le Clémenceau".

Mme SIRI précise que la situation existant depuis des années a été officialisée. Aucun élargissement de terrasse n'a été accordé. Quant aux débordements ponctuels, *Monsieur le Maire* rappelle qu'ils sont autorisés cinq jours par an, à l'occasion des grands événements (Voiles, Braderie, ...). A ce titre, il est précisé que ces jours là, le propriétaire du garage bénéficie d'un stationnement gratuit à proximité de sa résidence.

Stationnement

Résidence Saint-Antoine

Les copropriétaires sont toujours confrontés à des problèmes de stationnement gênant au niveau du carrefour situé face l'entrée de la résidence. En effet, malgré le traçage au sol d'une interdiction de stationner, il est constaté quotidiennement la présence de contrevenants obligeant les riverains à se mettre en infraction pour accéder chez eux.

Monsieur le Maire propose que le message soit passé aux commerçants du secteur notamment qui occupent régulièrement l'endroit.

Rue du Parc des Lices

Le problème d'accès à cette rue par les riverains est toujours très difficile en raison du stationnement quasi permanent de véhicules en infraction. Malgré un traçage au sol et la mise en place de feux, la situation reste inchangée.

Les consignes de verbalisation et d'enlèvement en fourrière sont une nouvelle fois rappelées à la Police Municipale qui doit intervenir quotidiennement.

Ralentisseur chemin des Amoureux

Le ralentisseur installé au plus bas de cette voie, en direction de l'avenue Leclerc, génère d'importantes nuisances sonores.

Cet équipement a été réalisé en tenant compte des normes. L'ensemble de ces dispositifs est générateur de nuisances si les véhicules ne respectent pas la limitation de vitesse ou lorsque les camions ou remorques les franchissent.

Ralentisseurs route des Salins

Monsieur SCAGLIOLA se fait l'interprète de ses clients qui se plaignent de ces équipements.

Monsieur le Maire précise que l'ensemble de ces dispositifs est aux normes et qu'il est impératif pour les automobilistes de respecter la limitation de vitesse préconisée, soit 30 km/h maximum. Afin d'améliorer la signalisation de ces ralentisseurs, des panneaux lumineux viennent d'être installés.

Il rappelle également que ces équipements ont été réalisés à la demande de très nombreux riverains très inquiets par la grande vitesse des véhicules constatée sur cette voie très fréquentée.

Rue Quaranta

Monsieur BARASC tient à remercier les élus et les services pour l'écoute et les différentes améliorations apportées au niveau de cette voie. Le quartier a retrouvé sa sérénité.

Nettoieiment

Les riverains sont particulièrement gênés par le nettoyage de la voie qui s'effectue les mercredis et vendredis matins, à partir de 5 heures 30, pour une durée de 30 à 45 mn. Le matériel doit être revu et des consignes données aux personnels afin que les portes des véhicules soient fermées et qu'ils veillent à parler à voix basse.

M. BEAUREPERE convient que l'insonorisation des véhicules et du matériel doit être revue. Des instructions seront transmises aux agents.

Traverse des Tonneliers

Le problème de stationnement anarchique des deux roues est toujours constaté. Il conviendrait de rematérialiser au sol et de remettre en place un panneau rappelant l'interdiction de stationner du côté opposé au parking destiné aux deux roues.

Chantiers futurs logements

Trajet des camions

Des précisions sont demandées concernant le circuit emprunté par les camions dans le cadre de l'évacuation des gravats.

Les véhicules sortiront de la Ville en empruntant la route de Sainte-Anne puis la route des Plages. Pour revenir sur le chantier, ils passeront par la route des Carles.

Horaires des travaux

Monsieur SCAGLIOLA, professionnel de l'hôtellerie, déplore les nuisances occasionnées par le chantier actuellement en cours sur les sites du Couvent et des Lices. Un grand nombre de ses clients s'en plaignent. Il souhaite que les entreprises en charge des travaux respectent l'arrêté municipal réglementant les horaires autorisés sur le territoire communal.

Monsieur le Maire pense qu'au plus les horaires seront restreints, au plus la durée de réalisation du chantier sera prolongée. Il est tout à fait conscient de la gêne créée pour le voisinage mais compte vivement sur la compréhension des riverains pour faciliter l'exécution de ces travaux essentiels pour le village.

Nuisances sonores

Le "Château Saint-Tropez" a, cet été encore, généré de très nombreuses nuisances sonores. Il s'agit d'une villa privée qui est louée à la demande à des particuliers qui y organisent des fêtes.

Monsieur le Maire intervient pour rappeler la difficulté pour les élus d'intervenir. Ce problème a été une nouvelle fois signalé aux instances (Préfet, Procureur, services de Police ...) à l'occasion de la réunion du C.L.S.P.D. (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance).

300 ou 400 résidents ont subi ces désagréments, à tel point que certaines personnes malades ont du évacuer leurs appartements durant l'été.

Monsieur le Maire a été destinataire d'une pétition qui va lui permettre de conforter le dossier mais les compétences municipales sont restreintes. Des dispositions seront prises afin que ces perturbations ne se reproduisent plus l'année prochaine.

Le Capitaine ROLANDO rappelle l'intérêt de porter plainte en pareille circonstance.

* * *

La séance est levée à 20 heures.

La Présidente du quartier,



Cécile CHAIX